



## Vivons « Saint Genis »

### Bulletin municipal n° 3

#### La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi  
de 14h à 18h

Accueil téléphonique :  
04 74 70 04 83

[mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

#### NUMEROS UTILES :

**Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Gendarmerie** : 04 74 70 50 17

**Médecin de garde** : 116117

**Pharmacie de garde** : 3237

#### SERVICES :

**Médiathèque** : 04 74 26 22 56

[mediathequestgenis@gmail.com](mailto:mediathequestgenis@gmail.com)

Mardi : 13h30 – 15h30

Mercredi : 13h30 – 16h30

Jeudi : 16h30 – 18h

Vendredi : 13h30 – 16h30

Samedi : 10h – 12h15

**Ecole publique** : 04 74 26 22 46

#### Collecte ordures ménagères :

##### • Sacs noirs :

Route de St Laurent et Duerne :  
Vendredi matin

Route de Lyon : jeudi matin

Autres secteurs de la commune :  
Mardi

##### • Sacs jaunes : (voir calendrier)

Rte de St Laurent : 1 vendredi sur 2

Autres secteurs : 1 jeudi sur 2

## Compte-rendu conseil du 10/07/20

Absents excusés : Joachim BOURBON (procuration à Gilbert MOSNIER), Laëtitia TEXIER (procuration à Alexis BADOIL), Sandrine DRIVON (procuration à Chantal YVOREL).

Le conseil s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 10 juillet à 18h30 pour désigner les « grands électeurs » qui voteront les sénateurs du Rhône le dimanche 27 septembre 2020 en préfecture.

Après concertation et à l'unanimité 3 titulaires ont été désignés (Alexis BADOIL, Sandrine DRIVON, Gilbert MOSNIER) ainsi que 3 suppléants (Sylviane FAYOT, André BASTION, Colette PERIER).

Pour rappel : les sénateurs sont élus pour une durée de 6 ans et renouvelés par moitié tous les 3 ans.

## Compte-rendu conseil du 17/07/20

Absents : aucun / tous les élus présents

**Comptes administratifs et budgets** : la séance débute par la validation du compte administratif assainissement 2019. Les résultats cumulés se soldent par un excédent d'exploitation de 34 801.16 € et un déficit d'investissement de 19 913.53 € : ces montants sont reportés dans le budget communal 2020. Alexis BADOIL commente ensuite les comptes communaux 2019 (voir tableaux ci-après).

Notre commune est peu endettée (304 €/habitant) avec 3 prêts en cours : réfection clocher de l'église, rénovation salle des fêtes et cantine, achat propriété THIZY.

Après retrait du maire, Gilbert MOSNIER fait procéder au vote : les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.



# Compte-rendu conseil (suite)

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>	
Charges à caractère général	eau, électricité, carburant, fournitures diverses, entretien matériel, assurances, taxes...	130 381 €	31%	120 776 €	29%	119 896 €	26%
Charges de personnel	salaires et cotisations employés communaux	202 515 €	49%	197 243 €	48%	197 152 €	43%
Autres charges courantes	Assainissement (SIVU des rossandes), service incendie, indemnités élus et cotisations	73 234 €	18%	89 473 €	22%	132 577 €	29%
Charges financières	Intérêts des emprunts	9 572 €	2%	7 401 €	2%	6 364 €	1%
	<b>Totaux</b>	<b>415 702 €</b>	<b>100%</b>	<b>414 893 €</b>	<b>100%</b>	<b>455 989 €</b>	<b>100%</b>

<b>RECETTES</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>	
Produits de services		17 082 €	3%	12 126 €	2%	13 155 €	2%
Impôts, taxes	Contributions directes, subventions	295 168 €	50%	328 590 €	54%	325 954 €	50%
Dotations	Etat	191 897 €	33%	197 409 €	32%	194 754 €	30%
Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles et locations de salles, photovoltaïque...	84 533 €	14%	75 348 €	12%	76 408 €	12%
Produits exceptionnels						41 598 €	6%
	<b>Totaux</b>	<b>588 680 €</b>	<b>100%</b>	<b>613 473 €</b>	<b>100%</b>	<b>651 869 €</b>	<b>100%</b>

Les budgets prévisionnels 2020 sont ensuite commentés :

**Les budgets communaux s'élèvent à 834 860.00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 700 541.60 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.**

Ces derniers sont votés (par bulletin secret) à l'unanimité.

**Subventions communales** : ces décisions étant généralement prises en début d'année, avant l'établissement du budget, nous décidons de reconduire à l'identique de 2019 les subventions attribuées pour cette année un peu particulière (voir tableaux ci-dessous).

Début 2021, nous rencontrerons certaines associations pour pouvoir mieux décider du bien-fondé de ces subventions. Par ailleurs, plusieurs aides seront étudiées à l'avenir par le CCAS plutôt qu'en conseil municipal.



# Compte-rendu conseil (suite)

Pour les enfants domiciliés à St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :	14,00 €	par jour et par enfant présent
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	--------------------------------

Pour les adolescents domiciliés à St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100,00 €	par adolescent
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	----------------

FNACA	80,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE STE FOY L'ARGENTIERE	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100,00 €
ASSOCIATION DES HANDICAPES DES MONTS DU LYONNAIS	160,00 €
AUTISME BREVENNE	150,00 €
DEPRIM'ESPOIR	150,00 €
PEUPLES SOLIDAIRES	250,00 €
RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE	250,00 €
VIE LIBRE	250,00 €
LES SANS SOUCI FIDESIENS	300,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600,00 €
SPA (1052 habitants x 0,60 €)	631,20 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS (1058 habitants x 0.30 €)	317,40 €

## Désignation des membres aux commissions de la CCMDL :

- Agriculture / forêt : Joseph VOLAY
- Assainissement / rivières : Arnaud VERNAY
- Culture : Sandrine DRIVON
- Economie : Alexis BADOIL
- Gestion des déchets : André BASTION
- Petite enfance / enfance / jeunesse : Cindy GUIOTTO / Sandrine DRIVON
- Solidarités : Chantal YVOREL
- Tourisme / loisirs : Sylviane FAYOT
- Transmissions écologique et énergétique : Jean-Charles JULLIN / Joseph VOLAY
- Urbanisme / habitat / transport : Gilbert MOSNIER
- Voirie : Gilbert MOSNIER



# Compte-rendu conseil (suite)

**Rétrocession d'une parcelle** : une partie de l'ancienne voie du tram qui avait été cédée gratuitement à la commune par le Département du Rhône se situe au milieu de parcelles privées. La commune accepte de rétrocéder gratuitement ce terrain au propriétaire qui prendra à sa charge tous les frais s'y rapportant (vote par bulletin secret 15 votants : 13 pour, 2 bulletins blancs).

**Acquisition d'un terrain** : une proposition a été faite pour l'achat d'un terrain de 502 m<sup>2</sup> au cœur de village au prix de 40.000 € et a été acceptée par le propriétaire vendeur. L'assemblée autorise le Maire à signer les documents (compromis et vente) se rapportant à cette acquisition prévue au budget 2020 (vote par bulletin secret 15 votants : 15 pour).

## **Projets et travaux en cours :**

**Voirie communautaire** : un problème de bordures qui fissurent a été constaté après la réfection du trottoir allée des Vignes ; une expertise d'assurance est en cours et on espère que les travaux pourront être refaits en septembre.

**Parking rue de l'ancienne école** : une demande de subvention avait été déposée auprès de la Région Rhône-Alpes ; une autre demande va être transmise au Département du Rhône. Cette opération pourrait être engagée en fin d'année si les aides sollicitées sont accordées à la commune.

Parallèlement, les services de l'OPAC du Rhône étudient la possibilité de construction d'appartements locatifs sur le terrain ex-propriété Thizy.

## **Compte-rendu des commissions :**

**École** : Sandrine DRIVON a assisté au dernier conseil d'école. Le maintien d'un lien pédagogique pendant le confinement a permis à tous les élèves de terminer l'année scolaire dans de bonnes conditions ; 49 élèves sont inscrits à ce jour pour la rentrée de septembre. La fête de l'école, adaptée aux conditions sanitaires, a été un succès : 140 planchas vendues par l'association des parents d'élèves (JAQUADI) dans une ambiance agréable.

**Conseil communautaire** : Gilbert MOSNIER et les délégués des 31 autres communes adhérentes à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) ont procédé le 15 juillet à l'élection du président (Régis Chambe) et des vice-présidents.

**Syndicat des eaux** : une réunion de présentation du syndicat des eaux a eu lieu en présence de Joseph VOLAY, Jean-Charles JULLIN et André BASTION le 1<sup>er</sup> juillet. L'élection du président et des vice-présidents aura lieu le 4/09/20.

**SIVOS** : le syndicat à vocation scolaire du collège de Sainte-Foy-l'Argentière a procédé aussi à l'élection de son président (Karine BERGER) et de ses vice-présidents en présence de Virginie MASSE.

**SYDER** : Gilbert MOSNIER a assisté au comité syndical pour l'élection du nouveau bureau (président Malik HECHAICHI).

**OSER** : l'association de commerçants OSER les Monts du Lyonnais a tenu son assemblée générale à Saint-Genis-l'Argentière. Gilbert MOSNIER nous relate que l'association comprend 55 adhérents et 4800 cartes sont en circulation.

**Environnement – Développement durable** : cette commission communale s'est réunie une première fois le 7 juillet ; de nombreuses idées ont été listées (adopter 2 poules, maintenir le nettoyage de printemps, jardins et composteurs collectifs, éco-quartier, espace co-voiturage, plantation d'arbres, ombrières, installation de panneaux photovoltaïques...). Reste à étudier leur faisabilité et à les prioriser.



## Compte-rendu conseil (suite)

Vie du village - culture : cette commission communale se réunira une première fois le 7 septembre. Un groupe d'habitants s'est manifesté pour apporter des idées concernant la « vie du village ». Ils seront conviés à une prochaine réunion de cette commission.

### Informations diverses :

- Le contrat ELIS (entretien et équipements d'hygiène pour nos salles communales et école) a été renégocié et vu à la baisse pour une économie de plus de 500 €/an.
- Formation des élus : une commande va être passée avec Claire MORANDEAU (SOLEDEV) pour un montant de 1 800 € ; 6 nouveaux élus bénéficieront de 5 ½ journées de formation.

## Vie municipale et associative

**MEDIATHEQUE** : la médiathèque sera fermée du 17 au 30 août mais 2 permanences seront assurées les samedis 22 et 29 août aux horaires habituels.

**VOGUE 2020** : en raison de l'interdiction des bals, des règles sanitaires de distanciations difficiles à faire respecter à la buvette, la municipalité, la Revole et la Boule Joyeuse ont décidé de ne rien organiser cette année. Le feu d'artifice a été annulé.

Les forains ont été reçus le 16 juillet en mairie. Ces derniers s'installeront sur la commune et les manèges seront actifs du samedi 1<sup>er</sup> au lundi 3/08/20 jusqu'à 1 heure du matin maximum. Les enfants et les jeunes pourront donc tout de même profiter de cette fête d'été.

Par ailleurs, des animations et repas à thèmes seront proposés par LUNI'K.

**CANTINE** : le bilan de l'année scolaire 2019/2020 a été présenté. Malgré la fermeture de l'école durant le COVID, l'association peut reverser à la commune la somme de 5 000 € (participation aux frais du personnel). La moyenne des repas reste identique : 22 par jour. Le prix du ticket reste à 4.20 € (inchangé depuis 2017).

**APPARTEMENT ANCIENNE ECOLE** : un appartement type T2 dans le bâtiment de l'ancienne école a été libéré. Celui-ci doit être rénové. Nous avons mis à disposition les employés de commune pour le remettre en état et le relouer rapidement. Le tarif mensuel de location de ce dernier passera de 262 € à 300 €.

**Chemin du domaine** : l'accès d'un nouveau lotissement sur la commune de Sainte-Foy-l'Argentière se situe sur le chemin du domaine (voie qui forme la limite territoriale de nos deux communes). La sortie sur la route de Duerne inquiète les riverains et pose des problèmes de sécurité. Une rencontre est prévue sur place pour voir comment améliorer les choses.

**SECRETARIAT DE MAIRIE** : le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 27 juillet 2020 au vendredi 14 août 2020. Réouverture lundi 17 août 2020.



# Vie municipale et associative

**O.S.G.** : « le club de gymnastique de St Genis prépare la nouvelle saison 2020/2021, en espérant que les conditions sanitaires s'améliorent. À partir de **18 mois (marche acquise)**, les enfants sont répartis dans des groupes d'âges différents et de niveaux appropriés. La gymnastique est formée de groupe mixte jusqu'à l'âge de 6 ans. À partir de là, ce sont des groupes distincts filles/garçons pour préparer les compétitions en équipes. Lors du forum d'inscription le **5 septembre 2020 de 10h à 12h à la salle des sports**, nous vous proposerons des essais et commandes de justaucorps et de léotards aux couleurs du club. Si vous êtes ancien gym et/ou entraîneur ayant envie de mettre le pied dans l'associatif, n'hésitez pas à nous rejoindre. Pour des questions diverses et variées, voici nos contacts : **Granjon André (président) 06.78.60.79.74, Redon Marion (vice-présidente) 06.33.83.68.20.** »

L'équipe de l'OSG.



## **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Fibre ORANGE** : le déploiement de la fibre avance. L'armoire devrait être posée sur la commune dans le village fin 2020 et le réseau serait déployé en 2021. Vous pouvez suivre l'avancement de ce déploiement, avec simplement votre adresse, sur le site : [www.reseaux.orange.fr](http://www.reseaux.orange.fr).

**Cađastre solaire** : la Communauté de communes propose sur son site internet ([www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)) de vérifier, grâce à votre adresse, le potentiel solaire de votre toiture. N'hésitez pas à aller voir, c'est instantané : vous aurez en un coup d'œil la surface possible d'installation de panneaux photovoltaïques et le gain espéré. Vous pouvez ensuite contacter le Parc Eco habitat qui vous orientera vers des artisans fiables.

**Message de votre facteur** : chaque année, à l'arrivée du beau temps, nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le montrent les accidents déplorés chaque année, tous les chiens, même gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- Avoir une boîte aux lettres non accessible pour le chien, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.
- S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.
- Vérifier la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.
- Si toutes ces dispositions sont mises en place cela permettra d'éviter les accidents dus aux morsures de chiens dont certains peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs.

La poste met tout en œuvre pour préserver la sécurité des facteurs et assurer une qualité de service irréprochable envers tous ses clients.



# Vie municipale et associative

SOLIDAIR-AIDANTS : cette association créée en 2018 qui met en place des formations pour les aidants, des haltes-répits, des groupes d'entraide mutuelle, a pour projet la création d'une colocation en responsabilité partagée pour personnes âgées en perte d'autonomie à Duerne. Ce projet consiste à proposer à des personnes âgées dépendantes des conditions de vie respectueuses dans un ensemble de petite taille et dans des conditions financièrement accessibles au plus grand nombre, grâce à une organisation associant familles, bénévoles et professionnels. Si vous êtes aidants ou si vous connaissez des familles qui pourraient être intéressées par ce projet, merci de prendre contact avec M. Jean CAMY au 06 24 30 08 93.

Contre les cambriolages : opération tranquillité vacances : lorsque vous vous absentez pour quelques jours, vous pouvez le faire savoir à votre gendarmerie : dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre passent surveiller votre domicile. Pour cela, vous pouvez télécharger et remplir le formulaire sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) – rubrique « ma sécurité – conseils pratiques » et vous rendre directement à la gendarmerie de Saint-Laurent-de-Chamousset (jusqu'à 48 heures avant votre départ). Alors partez l'esprit plus tranquille et profitez de vos vacances !

Avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu : pour certaines démarches administratives, il est souvent demandé l'avis d'impôt sur le revenu. Or, nous recevons ce dernier en septembre. Avec la déclaration en ligne des revenus, vous pouvez obtenir instantanément cet avis et ainsi ne plus perdre de temps pour vos démarches (prêt bancaire, bail, aide sociale ....). Ce document est disponible dans votre espace particulier sur « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ».

Activité autour de la voix : « Toi et voix vous propose à partir du 10 septembre une reprise des activités autour de la voix et du chant :

Atelier vocal lundi de 18h30 à 20h15, séances découvertes 14, 21 ou 28/09

Chorale Chant du monde et chansons jeudi de 18h15-20h, séances découvertes 10, 17 et 23/09

Stages de chant samedis après-midi 10/10, 21/11, 23/01, 20/03 et 8/05

Renseignements et inscription : Cécile PIEPLU 06 16 18 07 98 ».



- Réalisation de la publication par la commission Informations
  - Lettre éditée et imprimée par la mairie



# Focus

## LA FETE NATIONALE FRANÇAISE

Nous venons de célébrer notre fête nationale le 14 juillet. Mais savons-nous bien depuis quand on le fait et ce qu'elle commémore ?

C'est en 1880 que les Républicains ont institué le 14 juillet comme fête nationale, marquant ainsi la prise de possession de la République par les républicains.

Mais de quel 14 juillet s'agissait-il ? Car il y en a deux ! Le premier est le plus connu : le 14 juillet 1789, à Paris, des éléments populaires prennent des fusils et des canons aux Invalides puis se rendent à la Bastille, énorme forteresse au cœur de la ville, dans le même but. Alors qu'ils discutent avec le gouverneur, on tira sur la foule qui aussitôt se rua à l'attaque de la prison aidée par des gardes françaises. Après 5 heures de combat, la forteresse capitula. La prise de la Bastille symbolise le succès du peuple sur l'arbitraire monarchiste.

Le deuxième commémore la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Depuis la fin de l'année 1789, dans l'incertitude politique où se trouve le pays, des patriotes ont éprouvé le besoin de s'unir, de fraterniser, de village à village, de ville à ville, de province à province. On appela fédérations ces réunions et fêtes fraternelles. Finalement, l'Assemblée constituante décida d'organiser une Fédération nationale pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, à Paris, au Champ de Mars. Toutes les gardes nationales créées dans l'été 1789, en province comme à Paris, envoyèrent des délégations. Le roi et la reine étaient présents. L'évêque d'Autun Talleyrand célébra la messe sur l'autel de la Patrie élevé au centre du Champ de Mars. Au nom des gardes nationales, La Fayette (héros de la guerre d'indépendance américaine) jura d'« être à jamais fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir la constitution (nouvellement rédigée), de demeurer uni à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité ». Au milieu des acclamations populaires, Louis XVI jura de maintenir la Constitution. Cette fête marque l'unité nationale, constituée par la volonté des populations.

C'est ce deuxième événement qu'ont voulu célébrer les Républicains déjà profondément divisés.

Merci à Françoise BAYARD

## Etat Civil

### **NAISSANCES :**

Le 18 juin à Lyon 4<sup>ème</sup>, est né **Dylan DELZANGLE COQUARD**.  
Félicitations à ses parents Séverine COQUARD  
et Claude DELZANGLE.

Le 11 juillet à Ecully, est né **Lilian DEBAUCHEZ**.  
Félicitations à ses parents Carmen DUPUIS et  
Rémi DEBAUCHEZ.

### **DECES :**

Inhumation le 4 juillet de  
**Marie, Jeanine FAURE née DUMORTIER**,  
décédée à l'âge de 75 ans.  
Condoléances à sa famille.

### **MARIAGE :**

Le 10 juillet a été célébrée l'union de **Marguerite HENRY et Baudouin de CHABOT de TRAMECOURT**.  
Tous nos vœux de bonheur.